

PRÉAVIS N°90/25 au Conseil communal

Demande d'un crédit de CHF 77'000.— pour le remplacement du pont de Péquinsin sur la parcelle 851

1. CONSEIL COMMUNAL DU 7 octobre 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Afin de s'acquitter de son mandat, la COGEFIN s'est réunie le 23 septembre 2025 en compagnie de M. Serge Demierre, Municipal en charge des finances. Notre commission a ensuite siégé à la même date afin de valider le présent rapport. Nous remercions la commission ad hoc de nous avoir accueilli lors de sa séance du 15 septembre 2025.

Ce préavis vise à financer la reconstruction du pont de Péquinsin, parcelle 851, détruit lors d'intempéries pendant l'hiver 2024-2025. Propriété du Canton de Vaud, ce pont fait partie des itinéraires pédestres prisés de la région de Moudon. La Municipalité souhaite donc le reconstruire.

Aspects financiers

Deux offres ont été prises en considération. Les deux prévoient un pont suspendu. La moins chère a été choisie.

Le financement de ce pont incombe à la Commune bien qu'il soit sur un terrain appartenant au Canton de Vaud, car l'entretien des chemins de randonnée est du ressort des Communes. Les coûts liés à cette reconstruction sont les suivants :

Objet	Prix
Construction du pont selon offre reçue	54 864.00 CHF
Dossier de mise à l'enquête et géomètre	3 500.00 CHF
Réparation des petites pontilles et sécurisation arbres	7 200.00 CHF
Panneaux indicatifs	2 200.00 CHF
Sous-total	67 764.00 CHF
+ Divers et imprévu 5%	71 152.20 CHF
TOTAL TTC 8.1%	76 915.53 CHF
TOTAL TTC arrondi	77 000.00 CHF

Ce projet n'est pas subventionnable, mais la Municipalité a lancé des démarches auprès de la DGE-Forêts qui est propriétaire de la parcelle 851. Un dossier a également été déposé auprès du « Fonds La Mobilière pour les ponts et passerelles » qui attribue ses subventions au mois de novembre. D'autres sources de financements sont actuellement à l'étude. Le projet se base donc sur un financement exclusivement communal.

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

Investissement « Construction d'un pont » : CHF 77'000.- à amortir en 40 ans, soit CHF 1'925.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé qu'un minimum de 80% du coût des investissements des communes doit être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux CHF 77'000.-

Autofinancement 80% CHF 61'600.-

Fonds étrangers (emprunt) 20% CHF 15'400.-

Les intérêts (estimation 2 %) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 308.- la première année et pour un total de CHF 6'160.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est de CHF 56.7 millions. De plus, les liquidités communales se montent, à la date de l'audition, à environ CHF 3.9 millions et la dette communale est de CHF 10.9 millions.

Après analyse du présent préavis, la COGEFIN vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, à l'unanimité des membres présents, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité n o 90/25 ;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 77'000.-- TTC pour la reconstruction du pont de Péquinsin, parcelle 851,

2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,

3. prend acte que l'investissement sera amorti selon les normes en vigueur, soit 40 ans pour ce type d'investissement,

4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Membres de la COGEFIN présents lors du vote du 23 septembre 2025: Mesdames Karine Weber, Michelle Grandjean, Céline Ombelli, Angélique Bionaz et Sandrine Bosse Buchanan ainsi que Messieurs Jakup Isufi et Julien Pittet.

Moudon, le 23 septembre 2025

Sandrine Bosse Buchanan
Rapporteuse